PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Approuvé

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE HAUT-RHIN

3.b Règlement graphique

3. b 4 - Niederentzen

ÉLABORATION DU P.L.U. Intercommunal
PLUi APPROUVÉ par délibération du Conseil de la Communauté de Communes du 11 DÉCEMBRE 2019
Le Président

Décembre 2019

ECHELLE 1/5000

LIMITES

- limite communale
- limite de zone ou de secteur
- recul minimal des constructions
- itinéraire piéton à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

habitation existante soumis à prescriptions réglementaires

ELEMENTS NATURELS

au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme

boisements protégés selon prescriptions réglementaires

ELEMENTS DU PATRIMOINE

au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme

calvaire, borne, chapelle, grotte, oratoire, pigeonnier, porche, puits

corps de ferme à protéger selon les prescriptions réglementaires

POUR INFORMATION

installation agricole icpe

installation agricole rsd

pipeline

gazoduc

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Les secteurs ou zones de petite emprise sont délimités par un trait plein.

NIEDERENTZEN Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un accès aux secteurs 1AUb et 1AUe4 par élargissement du Kaspelerweg [Emprise : 8 m]	Commune
2	Aménagement d'une voie de liaison entre la rue des Coquelicots et le Kaspelerweg [Emprise : 8 m]	Commune
3	Aménagement de sécurisation de l'entrée en agglomération – RD 18 bis à hauteur du secteur 1AUe4 [Emprise : 8 m]	Commune
4	Aménagement de la rue du Noyer [Emprise : 6 m]	Commune